

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 NOVEMBRE 2016

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION LE 2 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le huit Novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain JACOB, Maire.

PRESENTS : Sylvain JACOB, Jean-Paul BAILLY, Louis CHENU, Sophie BIZE, Serge DEMOUGEOT, Cécile Du CHELAS, Emmanuel GAILLARDIN, Jean-Jacques GIRARD, Quentin TROLAT, Céline VERNATON.

ABSENTS EXCUSES : Agnès MATEOS (Pouvoir à Jean-Paul BAILLY), Sabine BATTAULT (Pouvoir à Sophie BIZE), François de NICOLAY (Pouvoir à Louis CHENU), Lucie DOREL (Pouvoir à Sylvain JACOB).

RETARDEE : Eudeline PAVELOT (Pouvoir à Emmanuel GAILLARDIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile Du CHELAS

ORDRE DU JOUR

- 1- **Lettres de remerciement**
- 2- **Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise -I.F.S.E.- et Complément Indemnitaire Annuel -C.I.A.-**
- 3- **Convention de partenariat pour la mise en place de site de compostage partagé sur le domaine public ou avec des bailleurs et syndicats de copropriété ou des particuliers**
- 4- **Mise à disposition de locaux avec la Communauté d'Agglomération pour la compétence péri scolaire**
- 5- **Questions scolaires**
- 6- **Adhésion au Groupement Régional d'Achat d'Energies**
- 7- **Dénomination de la voie desservant la Zone Industrielle**
- 8- **Classement Voirie Publique Rue des Fatains**
- 9- **Communauté d'Agglomération : Présentation du rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes (*rapport disponible et consultable en mairie*)**
- 10- **Communauté d'Agglomération : Comptes rendus des Conseils Communautaires des 27 Juin et 19 Septembre 2016 et des Bureaux Communautaires du 15 Septembre et 13 Octobre 2016**
- 11- **Décision Modificative n° 3**
- 12- **Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire Article L 2122-22 du CGCT**
- 13- **Coupe de bois**
- 14- **Informations et questions diverses**

M. le Maire accueille l'Assemblée délibérante et débute la séance du Conseil à 19 H. Il énonce les élus absents excusés et rappelle les pouvoirs.

Après lecture, le Procès-Verbal de la séance du 6 Septembre 2016 présenté par M. le Maire est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire propose une minute de silence en mémoire à M. Roger BERNARD décédé et rappelle son investissement dans la Commune, en tant que Conseiller Municipal et d'Adjoint au Maire. Il lui adresse également tous ses remerciements pour l'entretien et le fleurissement de la ruelle de l'Eglise, qu'il a mené encore récemment.

M. le Maire propose à l'Assemblée de délibérer sur les dossiers mis à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Lettres de remerciement

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des remerciements de :

- la famille de M. Roger BERNARD, décédé,
- la Carte de Condoléances et de sympathie de Mme LOISIER, Sénatrice lors du décès de M. Roger BERNARD,
- la famille de M. Joël CHAUVENET, décédé,
- la famille de M. Jacques SEGUIN, décédé,
- M. et Mme DUBUS pour la validation du Conseil Municipal lors de la séance du 6 septembre dernier sur la servitude de passage,
- M. et Mme COLLE, Chemin des Planchots, pour la pose de deux panneaux indicateurs à chaque extrémité du Chemin.

Point n° 2 : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise -I.F.S.E.- et Complément Indemnitaire Annuel -C.I.A.-

➤ Arrivée de Mme Eudeline PAVELOT

Le Maire informe l'Assemblée qu'un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) devient le nouvel outil indemnitaire de référence en remplacement de la plupart des primes et indemnités existantes dès le 1^{er} Janvier 2017.

Ce régime indemnitaire est composé de deux primes :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise : I.F.S.E.
- le Complément Indemnitaire Annuel : C.I.A. dont l'adhésion est facultative.

Après lecture et débat, le *Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité*, approuve la mise en place de ce nouveau Régime composé de l'IFSE et du CIA, décide d'instaurer ce nouveau régime pour les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, retient la détermination des groupes de fonctions proposés et les montants plafonds de l'IFSE et du CIA.

Point n° 3: Convention de partenariat pour la mise en place de site de compostage partagé sur le domaine public ou avec des bailleurs et syndicats de copropriété ou des particuliers

Le Maire informe l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération a mis en place une première expérimentation de compostage partagé. Son intérêt est la situation de ce site en village, son but est la réduction des déchets et la création d'un compost.

Le Maire précise que l'emplacement de ce site de compostage partagé peut être en pied d'immeubles, dans les écoles, sur un terrain communal ou chez des particuliers acceptant de mettre à disposition un terrain.

Le *Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité*, se porte candidat dans la démarche de site de compostage partagé à mettre en place sur le domaine public, charge la Commission Développement Durable d'acter le lieu adapté et autorise le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud.

Point n° 4 : Mise à disposition de locaux avec la Communauté d'Agglomération pour la compétence périscolaire

Avant d'évoquer ce dossier, M. le Maire rappelle aux élus que le statut de la Bibliothèque changera au

1^{er} Janvier 2017 pour devenir une Bibliothèque communale et non plus associative. La Commune participera à la gestion administrative de la Bibliothèque avec une mise à disposition d'agents administratifs à raison de 2 heures par semaine en partenariat avec les bénévoles.

Suite à une réunion en présence de la Communauté d'Agglomération le 10 Octobre dernier, M. le Maire informe l'Assemblée qu'afin de pallier le manque de places pour les inscriptions péri scolaires, notamment le soir, une mise à disposition de la bibliothèque de 12 h à 13 h tous les midis et de 16 h à 17 h les mardi et jeudi et de la salle de motricité tous les soirs de 16 h 17 h pourrait être accordée à la Communauté d'Agglomération avec une prise en charge par l'EPCI du ménage à raison de 2 fois par semaine pour la salle de motricité et la bibliothèque.

Il rappelle le souhait de l'EPCI d'accueillir les enfants à la Bibliothèque par groupe de 10 dans le cadre du Projet Pédagogique afin que ce moment pour les enfants réponde à l'objectif d'un loisir autour de la lecture et non d'une garderie.

Les membres du Conseil regrettent unanimement que la Communauté d'Agglomération n'ait pas tenue ses engagements sur les termes de la réunion du 10 Octobre dernier où tous les enfants auraient dû avoir une place en cantine, garderie dès la rentrée des vacances de Toussaint. Le Vice-Président en charge des activités péri scolaires est désolé de ne pas avoir trouvé une solution pouvant répondre rapidement à la demande des familles.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette mise à disposition de locaux et de prise en charge par la Communauté d'Agglomération du ménage et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Point n° 5 : Questions scolaires

Conseil d'Ecole du 4 Novembre 2016

M. le Maire rappelle que le Conseil d'Ecole a eu lieu le 4 Novembre dernier et évoque le vote du nouveau Projet d'Ecole élaboré sur 3 années -2016/2019- avec 3 priorités retenues avec des objectifs définis :

↳ les valeurs de la République avec la mise en place d'un Conseil d'Ecole d'enfants qui pourrait être associée aux différents Commissions communales thématiques,

↳ l'ouverture sur le Monde avec des actions liées à l'environnement (mise en place d'une site de composteur partagé), à un parcours culturel et au développement de capacités motrices,

↳ la maîtrise du langage oral et écrit avec des actions où les enfants seront mis en situation d'échanger et de produire devant un public avec la lecture et l'écriture dans le respect des exigences liées à la forme.

M. le Maire rappelle également les exercices de sécurité réalisés avec les gendarmes de la Brigade de Nuits St GEORGES, et l'objectif de mettre en place des téléphones spécifiques par classe pour transmettre un message d'alerte intrusion ainsi qu'un visiophone permettant l'ouverture à distance de la grille. Rappelons que la grille de l'école doit être fermée donc sans accès au public pendant le temps scolaire.

M. le Maire rappelle la participation active de l'Association « Amis des Ecoles » notamment pour la Foulée des Vendanges et pour la vente des sapins.

Effectifs pour la prochaine rentrée scolaire

Il est à signaler que l'effectif est stable.

Mise en place du SIVOS

M. le Maire rappelle que M. Pascal GERMAIN est Président du SIVOS et précise que les premières commissions, notamment celle du Personnel, vont se réunir prochainement.

Point n° 6 : Adhésion au Groupement Régional d'Achat d'Energies

Délibération 2016-66

Le Maire informe l'Assemblée que la création de la nouvelle Région Bourgogne Franche Comté a redéfini le périmètre du groupement de commandes pour l'achat d'énergies dont font partie 8 Syndicats Départementaux gestionnaires, dont le SICECO, le SIEEEN restant le coordonnateur.

Le Maire précise que ce nouveau groupement n'apporte pas de changement pour les membres du groupement si ce n'est la possibilité d'intégrer les contrats en « tarifs bleus ».

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la délibération, autorise l'adhésion de la Commune de SAVIGNY les BEAUNE au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés, délibère en faveur de l'acte constitutif du groupement, autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, s'acquitte de la participation financière prévue par l'acte constitutif et donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Point n° 7 : Dénomination de la voie desservant la Zone Industrielle

Délibération 2016-67

Lors de sa séance du 26 Janvier dernier, le Conseil a décidé de dénommer la voie d'accès aux différentes parcelles de la Zone Industrielle de la Champagne « Impasse des Climats de Bourgogne ».

Le Maire indique aux membres du Conseil qu'il serait plus judicieux de la dénommer « Rue des Climats de Bourgogne » et par la même occasion de l'intégrer dans le domaine publique de la Commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette nouvelle dénomination et décide le classement de cette voie dans le domaine publique de la Commune.

Point n° 8 : Classement de la Rue des Fatains en propriété Publique Communale

Délibération 2016-68

M. le maire indique qu'afin d'éviter de constituer des servitudes de passage et de tréfonds au profit des acquéreurs des parcelles de la Rue des Fatains avec les parcelles propriété de la Commune, il convient de classer ladite voie sur toute sa longueur et largeur en propriété publique communale.

Le Maire indique à l'occasion de ce dossier que le classement en propriété publique communale est opposable dans le cas où un privé souhaiterait occuper une partie de la voie, que le classement en voirie publique est un élément de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, ce qui n'est pas négligeable en cette période et que le classement permet d'éviter les servitudes de passage sur le domaine public.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le classement de la Rue des Fatains en propriété publique communale sur toute sa longueur.

Point n° 9 : Communauté d'Agglomération : Présentation du rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes *(rapport disponible et consultable en mairie)*

Le Maire présente à l'Assemblée le Rapport d'Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération concernant les exercices 2008 et suivants. Il précise que ce rapport a été présenté à l'Assemblée délibérante de l'EPCI et qu'il doit être également présenté aux Conseils Municipaux des Communes membres.

Après présentation et débat, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du rapport en l'état.

Point n° 10 - Communauté d'Agglomération : Comptes rendus des Conseils Communautaires des 27 Juin et 19 Septembre 2016 et des Bureaux Communautaires du 15 Septembre et 13 Octobre 2016

M. le Maire commente les différents comptes rendus des instances délibérantes communautaires et souligne la délibération prise par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 19 Septembre dernier approuvant notamment le protocole de fin de contrat pour la Délégation de Service Public Eau Potable.

Point n° 11 : Décision Modificative n° 3

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de procéder à des réajustements en dépenses de fonctionnement afin d'inscrire des crédits au chapitre 65 pour pallier à la contribution de la Commune pour le fonctionnement du SIVOS de SAVIGNY les BEAUNE et de CHARLEMAGNE, dont le montant proratisé sur les quatre derniers mois de fonctionnement est de 28 982.66 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ces réajustements et décide d'ouvrir les crédits suivants :

DEPENSES/SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Compte 65548 Chapitre 65 + 5 000 €	En déduction du compte 6453 Chapitre 012..... - 3 000 € En déduction du compte 6411 Chapitre 012..... - 2 000 €

Point n° 12 : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire – Article L 2122-22 du CGCT -

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, objet de l'Article L2122-22 du CGCT.

DATE	OBJET	SOCIETE	MONTANT
BONS DE COMMANDES			
14/09/16	Réfection des rives en béton rue Chanoine Donin	COLAS EST	2904,10 € TTC
REMBOURSEMENTS SINISTRES PAR ASSURANCES			
Néant			
CONVENTIONS DIVERSES			
Néant			
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER			
11/10/16	Me Emeric LEHANNEUR	Vente bien situé Lieu-dit « Pelletins » (FLACELIÈRE/VERMERSCH-VARRAUT).	
20/10/16	Me Emeric LEHANNEUR	Vente bien situé 2 Rue de la Tope Fermée (VOITURET/ VOITURET-MICOL)	
27/10/16	Me Emeric LEHANNEUR	Vente bien situé 5 Rue de Citeaux (NICOLET/GUILLET)	
04/11/16	Me Eric VINCENT	Vente bien situé 13 Route de Bouze (RATEAU)	

Point n° 13 : Inscription à l'état d'assiette – Destination des coupes – Affouage – Exercice 2017

M. le Maire informe l'Assemblée que ce dossier a été rajouté à l'ordre du jour envoyé avec la convocation.

Après présentation, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2017 (coupes réglées) :

Parcelles	Surface (ha)	Type de coupe
37	6.00	ACT

122g	4.18	EMC
125g	0.6	EMC
126g	2.01	EMC
130j	4.00	IBI

- sollicite le report du passage en coupe pour les parcelles :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
2j	5.43	IBO	2019	Niveau capital forestier
3j	4.27	IBO	2019	Niveau capital forestier
12	3.06	E2	2019	Niveau capital forestier
24	1.77	E3	2019	Niveau capital forestier
26	5.11	E1	2019	Raison commerciale
28	2.96	E1	2019	Raison commerciale
29	4.46	E1	2019	Niveau capital forestier
30	4.85	E2	2019	Niveau capital forestier
31	4.21	E2	2019	Niveau capital forestier

- décide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2017 :

↳ Vente en bloc et sur pied par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
130j	

↳ Délivrance en bloc et sur pied des parcelles N°37, 122g, 125g et 126g

- pour les coupes délivrées :

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

La commune demande le concours de l'ONF pour le lotissement de des coupes délivrées ci-dessus. En cas de concours, la rémunération de l'ONF sera facturée sur la base d'un devis.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères, arrête le règlement d'affouage, fixe les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 30/04./2018
- Vidange du taillis et des petites futaies : 31/10/2018

**Faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront déchus des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la commune, sauf si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé à l'affouagiste de manière dérogatoire et exceptionnelle par le conseil municipal.*

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière, interdit la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements et autorise le Maire à signer tout document afférent.

Lors de ce dossier, il est souligné le problème des arbres qui penchent Route de Bouilland, pouvant par coup de vent ou de neige, tombés sur la route. Il est préconisé d'inscrire au Budget 2017 l'intervention d'un lamier avec déblaiement.

Point n° 14 : Informations et questions diverses

* Urbanisme : du 7 Septembre 2016 au 4 Novembre 2016

PETITIONNAIRES	PROJETS
DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX	
DP 02159016B0020- ECO ENVIRONNEMENT – 93 500 PANTIN	Installation de panneaux photovoltaïques au 6 Impasse Saint Cassien
DP 02159016B0021 – SOLECO – 93 130 NOISY LE SEC	Installation de 16 panneaux photovoltaïques en toiture de maison au 62 Route de Bouilland
DP 02159016B0022 – CRIARD Joël – 17 Route de Bouilland	Remplacement des menuiseries en PVC et création de 3 fenêtres de toit
DP 02159016B0023 – PERNIN Maxime – 19 Route de Bouilland	Création d'une pièce à vivre
DP 02159016B0024 – ECORENOVE SARL	Installation de 16 panneaux photovoltaïques au 20 Rue Chanoine Donin
DP 02159016B0025 – NOURTIER Jean-Pierre – 6A Rue Paul Maldant	Réfection de la façade et pose d'une marquise
DP 02159016B0026 – LEBREUIL Jean-Baptiste – 6 Rue Docteur Guyot	Réfection de la toiture à l'identique
PERMIS DE CONSTRUIRE – DEMOLIR - AMENAGER	
PC 02159016B0016 et AT 02159016B0017 – Commune de Savigny Les Beaune- 2 Rue Vauchey Very	Réhabilitation d'un bâtiment existant (11 Rue Vauchey Very) : création d'une salle communale, réhabilitation d'une salle communale, création d'un logement en combles, création porche accès jardin)
PC02159016B0018– Domaine Chandon de Briailles- 1 Rue Sœur Goby	Construction d'un bâtiment vinicole (14 Rue de la Tope Fermée)
CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL	
CUB02159016B0033 – DUBUS Régine – 4 Chemin des Vermots	Construction d'une maison individuelle 160 m ² + création servitude passage de la parcelle AB 124
CUB02159016B0034 – GUYON Damien- 27 et 29 Route de Savigny	Construction d'une maison individuelle 250 m ²

M. le Maire informe l'Assemblée de plusieurs dates à retenir :

- ↪ Jeudi 10 Novembre 18 h 30 au Caveau Communal : Réunion publique Participation Citoyenne en présence de l'Adjudant-Chef RANCHOUX
- ↪ Vendredi 11 Novembre 10 h 30 au Monument aux Morts : Commémoration Armistice 1918
- ↪ Mercredi 16 Novembre :
 - * à partir de 8 h 45 : 2^e Commission d'évaluation du personnel
 - * à 14 h en Mairie : Commission Voirie en présence de M. DUBREUIL, SICECO et l'Entreprise DEMONGEOT
 - * à 17 h 30 : 1^e Commission du Personnel SIVOS
- ↪ Dimanche 20 Novembre en l'église de PERNAND VERGELESSES : concert à 18 h de l'ensemble vocal SPIANATO
- ↪ Jeudi 1^{er} Décembre 19 h au Caveau Communal : Fleurissement des Maisons Fleuries
- ↪ Dimanche 4 Décembre : 1^{er} Concert de Chants et Danses au CHATEAU de SAVIGNY - invitation de M. Christophe PONT à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

↳ Vendredi 6 Janvier 2017 : Vœux du Maire

M. le Maire indique qu'un Conseil d'Administration du CCAS doit être organisé rapidement pour évoquer les colis de Noël, la date est fixée au Jeudi 17 Novembre à 18 h 30.

M. le Maire indique qu'ORVITIS n'a pas encore adressé de proposition pour le projet Eco Villages.
- Prochain Conseil

M. le Maire propose à l'assemblée de se retrouver soit le mardi 10 ou le mardi 17 Janvier 2017 pour le premier Conseil de l'année.

La séance est levée à 21 h 05.

Vu par Nous, Sylvain JACOB, Maire de la Commune de SAVIGNY LES BEAUNE, pour être affiché le 15 Novembre 2016 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Sylvain JACOB